



INSTITUTION

La CARL vote une aide fiscale exceptionnelle de 539K€ au profit des entreprises

La CARL a tenu ce jeudi 30 Juillet 2020 au Gosier le premier Conseil Communautaire de la nouvelle mandature, sous la présidence de Cédric Cornet.

Publié le 30 juillet 2020

Dans le contexte sanitaire actuel et en continuité aux premières actions d'accompagnement, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant a décidé d'octroyer une aide fiscale exceptionnelle au titre de l'année de taxation 2020, en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne (réalisant un chiffre d'affaires de moins de 150 millions d'euros).

Les secteurs concernés sont les suivants :

- > Le tourisme,
- > L'hôtellerie,
- > La restauration,
- > La culture,
- > Le transport aérien,
- > Le sport,
- > L'évènementiel

Ces secteurs, particulièrement touchés par la crise économique engendrée par la Covid-19, ont vu leur activité économique ralentie, voir stoppée au cours de ces derniers mois.

Une réduction de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à hauteur des deux tiers de la cotisation établie au titre de 2020 est désormais possible pour les entreprises répondant aux critères définis.

Ce sont plus de 1632 entreprises du territoire communautaire de la CARL qui pourraient ainsi en bénéficier. Ce dégrèvement à destination des entreprises les plus touchées du territoire pourrait coûter à terme pas moins de 539k€, coût supporté à 50% par la CARL et 50% par l'Etat.

Pour exemple, grâce à ce dispositif, une entreprise ayant une cotisation de 1000 euros ne paiera en 2020 que 333 euros.

Urgence de l'eau

Ce premier Conseil Communautaire a aussi été l'occasion de faire le point sur les dernières rencontres concernant le Syndicat Mixte Ouvert, et de réaffirmer la position de la CARL. Où en est on ?

Force est de constater que toutes les EPCI ne partagent pas la même vision. Les présidents des Communautés d'Agglomération favorables à la création du SMO ont donc décidé de se rencontrer afin de travailler sur un nouvel accord à présenter à la Région Guadeloupe.

L'objectif : Revitaliser le SIAEAG en terme de gouvernance afin d'être plus efficient. Tous les Guadeloupéens doivent avoir de l'eau dans leur robinet, de façon régulière.

Pour rappel, s'il devait y avoir dissolution du SIAEAG, ce sont pas moins de 50 millions de dettes directes qui seraient imputés au budget de la CARL, ainsi que 100 employés qui viendraient s'ajouter aux effectifs de l'EPCI. Rien ne pourrait être investi pendant 6 ans. Cela serait une catastrophe sans nom pour la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant.

